

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal no. 02/2017 concernant Demande de Crédit de CHF 40'000.-- pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisir dans le sous-sol du Centre Communal et Scolaire d'Arzier.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 26 janvier 2017 pour étudier le préavis susmentionné en la présence de MM les Municipaux Christian DUGON, Nicolas RAY, et Monsieur Alain GHILARDINI. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Commentaires généraux :

La commission est d'avis que l'aménagement d'un local aujourd'hui sous-utilisé pour en faire un espace d'accueil à destination des sociétés et associations de la commune est judicieux.

Les travaux peuvent être considérés comme minimaux et ne présentent aucun caractère somptueux.

A aujourd'hui, la municipalité a le projet de mettre ce local à disposition d'une association a créer comportant des jeunes adultes de la communes qui s'occuperaient de l'aménagement intérieur.

La commission souhaite que les Municipaux veille à traiter de manière égale toutes les associations de la commune qui en ferait la demande de mise à disposition de ce local.

Propositions d'amendements :

Aucun

Conclusion:

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal No. 19/2015 en avoir débattu avec la Municipalité, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Arzier – Le Muids, le 26 janvier 2017.

La Commission ad'hoc

Claude

Christophe ROSSIER, rapporteur

Frédéric BOY

Flavio BOSCARDIN

Vincent GRANDJEAN

Christelle TROMBINI

Excusée